



Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

Code de conduite pour le domaine Formation du personnel du domaine des privations de liberté

Ce code de conduite engage les participants-e-s, les chargé-e-s de cours ainsi que les collaboratrices, collaborateurs du domaine Formation du personnel du domaine des privations de liberté CSCSP (ci-après, domaine Formation) à se comporter mutuellement avec estime, respect et de manière à favoriser l'apprentissage. Le code de conduite s'applique à toutes les manifestations du domaine Formation et peut être exigé réciproquement. Les infractions au code de conduite peuvent être signalées aux collaboratrices, collaborateurs du domaine Formation. Le domaine Formation veille à ce que le code de conduite soit diffusé de manière adéquate.

Nous défendons

Comportement professionnel

Nous, les participants-e-s, nous engageons à agir de manière professionnelle et intègre, en respectant toujours les principes de l'activité de l'État régi par le droit. En tant que représentant-e-s de l'État, nous sommes conscient-e-s d'avoir une responsabilité vis-à-vis de l'employeur, du public, de la profession et de nous-mêmes. Notre comportement marque l'image publique de la privation de liberté et du CSCSP. C'est pourquoi nous voulons toujours être un modèle.

Nous entretenons des relations constructives et orientées vers la recherche de solutions. Nous renforçons la pensée critique, l'empathie et le respect et réfléchissons à nos comportements et attitudes. Les convictions religieuses, politiques et idéologiques restent en arrière-plan.

Le respect de la dignité humaine et la protection des droits fondamentaux constituent des principes directeurs dans notre travail avec des personnes en détention provisoire, en détention pour des motifs de sûreté, en exécution anticipée des sanctions, en exécution des peines et mesures et en détention administrative en application du droit des étrangers. Grâce à notre travail, nous contribuons à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une privation de liberté exemplaire.

Attitude personnelle

Nous entretenons des relations valorisantes, prôtons un dialogue ouvert et un feed-back constructif. Nous résolvons les conflits de manière respectueuse. Le respect, l'intégrité et la tolérance sont les valeurs fondamentales qui nous guident. Elles constituent le fondement et servent de lignes directrices à nos actions. Nous sommes ouvert-e-s à la nouveauté et au changement. Nous voulons comprendre et être compris. Nous réfléchissons à nos actes et en assumons la responsabilité. Nous nous préparons aux manifestations de formation et y participons avec engagement. Cela implique notamment d'arriver à l'heure, de respecter les règles et de prendre soin des biens d'autrui. Pendant les cours, nous renonçons à l'utilisation privée de médias électroniques notamment les téléphones portables et les tablettes.

Image

Nous adoptons une présentation et une apparence adaptées à notre rôle, tout en sachant que les manifestations de formation ont lieu pendant les heures de travail. Nous renonçons notamment à porter des symboles politiques, religieux ou idéologiques qui ne correspondent pas aux valeurs du CSCSP (voir Comportement professionnel et attitude professionnelle).

Nous ne tolérons pas de

Discrimination

Nous ne tolérons aucun propos ou acte raciste ou discriminatoire, notamment en ce qui concerne le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'origine, la couleur de peau, la langue, les convictions politiques, religieuses ou idéologiques, ainsi que les handicaps physiques, mentaux ou psychiques.

Harcèlement sexuel

Nous ne tolérons pas le harcèlement sexuel ou les comportements sexistes, en particulier les remarques et les actes suggestifs, humiliants ou méprisants, les contacts physiques non souhaités ou l'exploitation d'un rapport de dépendance.

Mobbing

Nous ne tolérons aucun comportement qui rabaisse et isole systématiquement les personnes, en particulier le harcèlement, l'exclusion et les accusations abusives.

Menace et violence

Nous ne tolérons pas les vexations verbales ou non verbales, les humiliations, les insultes, les menaces et les agressions physiques.

Consommation de substances addictives

Nous ne tolérons pas la consommation d'alcool ou de drogues avant et pendant les cours.

Comportement pénalement répréhensible

Le domaine Formation ne tolère aucun comportement pénalement répréhensible de la part des participant-e-s, des chargé-e-s de cours et des collaboratrices, collaborateurs. Tout comportement relevant du droit pénal peut être signalé au service compétent (aux collaboratrices, collaborateurs du domaine Formation et/ou aux autorités de poursuite pénale).